



Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Membres votants : 29

Le 28 mai 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurban KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 22 mai 2024. Publication de la convocation le : 23 mai 2024.

Etaient présents :

M. Gurban KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

Etaient absents :

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Joëlle MOALIC-VERECCHIA
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 04 JUIN 2024

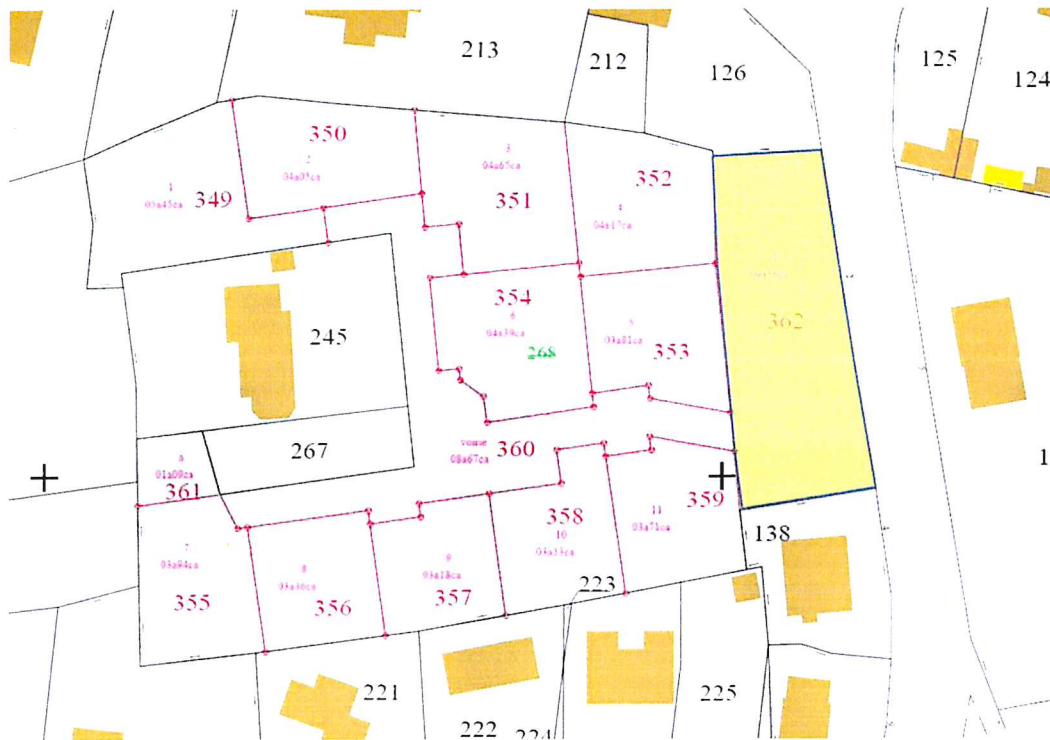
Délibération n° 2024-058 : Acquisition d'une emprise pour du stationnement à Sainte Evette

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

L'aménagement du lotissement de Sainte Evette offre l'opportunité d'acquérir une emprise pour la réalisation d'un parking, ceci permettant de désengorger en partie le boulevard Jean Moulin. Il est prévu que le maître d'œuvre du promoteur du lotissement travaillerait également pour la commune pendant les travaux afin de mutualiser les coûts.

Le promoteur, propriétaire du terrain, propose de céder à la commune la parcelle 052AC362 d'une surface de 956 m². Un accord a été trouvé pour un prix de 30€/m², soit un montant total de 28 680 €.



Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 15 mai 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune de saisir l'opportunité de l'aménagement du lotissement pour acquérir une emprise et y créer des places de stationnement supplémentaires,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'acquisition d'une emprise de 956 m² (parcelle 052AC362) au prix de 30€/m², soit 28 680 € ;
- Autoriser M. Le Maire à signer tout document et réaliser toute démarche liée à cette acquisition chez le notaire désigné par les parties ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche liée à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS